

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 Date d'émission: 30/08/2013 Date de révision: 23/09/2020 Remplace la version de: 19/06/2017 Version: 3.1

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange

Nom du produit : CHAMPION ECOFLOW MULTI VEHICLE ATF FE

Code du produit : 3014
Groupe de produits : Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation industrielle, Utilisation professionnelle, Utilisation par le consommateur

Spec. d'usage industriel/professionnel : utilisation non dispersive

Utilisation dans un système fermé

Fonction ou catégorie d'utilisation : Lubrifiants et additifs

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CHAMPION CHEMICALS NV Georges Gilliotstraat 52 2620 Hemiksem - België

T 0032 (0)3 870 00 00 - F 0032 (0)3 870 00 99

msds@wolfoil.com - https://www.championlubes.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -

Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraı̂ne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux prescriptions

locales/régionales/nationales/internationales.

Phrases EUH : EUH208 - Contient 4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécényl. Peut

produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

Remarques : Les huiles minérales dans le produit contiennent 3 % d'extrait de DMSO (IP 346)

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Huile de base : distillats paraffiniques légers, hydrotraités	(N° CAS) 64742-55-8 (N° CE) 265-158-7 (N° Index) 649-468-00-3 (N° REACH) 01-2119487077-29	35 – 55	Asp. Tox. 1, H304
Bis(nonylphenyl)amine	(N° CAS) 36878-20-3 (N° CE) 253-249-4 (N° REACH) 01-2119488911-28	1 – 2,49	Aquatic Chronic 4, H413
Reaction mass of isomers of C7-9-alkyl 3-(3,5-di- trans-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate	(N° CAS) 125643-61-0 (N° CE) 406-040-9 (N° Index) 607-530-00-7 (N° REACH) 01-0000015551-76	1 – 2,49	Aquatic Chronic 4, H413
huiles lubrifiantes (pétrole), C20-50, base huile neutre, hydrotraitement	(N° CAS) 72623-87-1 (N° CE) 276-738-4 (N° Index) 649-483-00-5 (N° REACH) 01-2119474889-13	1,188	Asp. Tox. 1, H304
huiles lubrifiantes (pétrole), base C15-30, base huile neutre, hydrotraitement	(N° CAS) 72623-86-0 (N° CE) 276-737-9 (N° Index) 649-482-00-X (N° REACH) 01-2119474878-16	1,188	Asp. Tox. 1, H304
Acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine.	(N° CE) 701-204-9 (N° REACH) 01-2119960832-33	0,1 – 0,49	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319
Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich	(N° CAS) 398141-87-2 (N° CE) 800-172-4 (N° REACH) 01-2119969520-35	0,1 – 0,49	Aquatic Chronic 2, H411
Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound	(N° CE) 424-820-7 (N° REACH) 01-0000017126-75	0,1 – 0,24	Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Skin Corr. 1B, H314 Aquatic Acute 1, H400 (M=10) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2- octadécényl	(N° CAS) 93882-40-7 (N° CE) 299-434-3 (N° REACH) 01-2120735527-50	0,1 - 0,24	Eye Irrit. 2, H319 Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 2, H411

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Mesures de premiers secours pas nécessaires.

Premiers soins après contact avec la peau : Laver la peau avec de l'eau savonneuse.

Premiers soins après contact oculaire : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes.

Premiers soins après ingestion : Ne pas faire vomir. Rincer la bouche. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.

23/09/2020 (Version: 3.1) FR (français) 2/11

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Symptômes/effets après contact avec la peau

Symptômes/effets après contact oculaire

Symptômes/effets après ingestion

 Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.

Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions

normales d'utilisation.

Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Brouillard d'eau. Mousse. Poudre. Produit chimique sec.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie Instructions de lutte contre l'incendie Protection en cas d'incendie

- : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- : Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau.
- : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.1.2. Pour les secouristes

Equipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir et recouvrir les grandes quantités répandues en les mélangeant à des solides granulés inertes.

Procédés de nettoyage : Détergent. Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant sable, sciure de bois, kieselguhr.

Autres informations : Les épandages peuvent être glissants. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Température de manipulation

Mesures d'hygiène

 Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.

: < 40 °C

 Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

23/09/2020 (Version: 3.1) FR (français) 3/11

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Température de stockage : < 40 °C

Lieu de stockage Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Indications complémentaires : Selon les données de ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m3 d'huile (brouillard d'huile) (8

heures de travail par jour) n'est pas néfaste.

8.2. Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuelle:

Lunettes de protection. Gants.

Protection des mains:

Permeation time: minimum >480min long term exposure; material / thickness [mm]: >0,35 mm. Caoutchouc nitrile (NBR) /

Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation.

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:





RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

: Liquide État physique Apparence Liquide huileux. Couleur rouge.

Odeur Caractéristique.

Seuil olfactif Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible pΗ Aucune donnée disponible

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate

butylique=1)

Point de fusion : Aucune donnée disponible Point de congélation Aucune donnée disponible Point d'ébullition Aucune donnée disponible Point d'éclair > 200 °C @ ASTM D92 Température d'auto-inflammation Aucune donnée disponible Température de décomposition Aucune donnée disponible Inflammabilité (solide, gaz) Aucune donnée disponible Pression de vapeur Aucune donnée disponible Densité relative de vapeur à 20 °C Aucune donnée disponible Densité relative

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Masse volumique : 845 kg/m³ @15°C

Solubilité : Produit peu soluble, restant en surface des eaux.

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) : Aucune donnée disponible

Viscosité, cinématique : 31 mm²/s @ 40°C

Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

10.4. Conditions à éviter

Aucune donnée disponible.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants forts. acides. Bases.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun(es) dans des conditions normales.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (inhalation) : Non classé

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg OECD 401
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OECD 402

Reaction mass of isomers of C7-9-alkyl 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate (125643-61-0)	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg OECD 401
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg OECD 402

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound	
DL50 orale	> 2000 mg/kg 67/548/EEG Annex V,B1
DL50 voie cutanée	> 500 mg/kg 67/548/EEG AnnexV, B3

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécényl (93882-40-7)	
DL50 orale	> 10000 mg/kg

Acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine.	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition unique)

: Non classé

Acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine.	
NOAEL (oral, rat)	> 1000 mg/kg de poids corporel OECD 421

Toxicité spécifique pour certains organes cibles

(exposition répétée)

: Non classé

Danger par aspiration : Non classé

CHAMPION ECOFLOW MULTI VEHICLE ATF FE Viscosité, cinématique 31 mm²/s @ 40°C

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Ecologie - général : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)

: Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)

: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l OECD 203 (Danio rerio @96h)
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l OECD 202 (Daphnia magna)
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l OECD 201 (Desmodesdus subspicatus)

Reaction mass of isomers of C7-9-alkyl 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate (125643-61-0)	
CL50 poisson 1	> 74 mg/l OECD 203, (Danio rerio, 96h)
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l OECD 202, (Daphnia magna, 24h)
CE50 autres organismes aquatiques 1	0 mg/l
EC50 72h algae 1	> 3 mg/l OECD 201, (Desmodesmus subspicatus, 72h)

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound	
CL50 poisson 1	1,5 mg/l OECD203 - Oncorhynchus mykiss
CE50 Daphnie 1	0,09 mg/l OECD 202 - EL50
EC50 72h algae 1	0,31 mg/l 67/548/EEG Annex V,C3
NOEC (chronique)	0,14 (0,01 – 0,1) mg/l Daphnia

4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécényl (93882-40-7)	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l 96h Cyprinodon variegatus - OECD 203
CL50 poissons 2	> 100 mg/l 96h Oryzias latipes - OECD 203
CE50 Daphnie 1	9,5 mg/l OECD 202
EC50 72h algae 1	> 100 mg/l Pseudokirchneriella subscapitata - OECD 201

Acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine.	
CL50 poisson 1	> 1000 mg/l OECD 203
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l OECD 202

Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich (398141-87-2)	
CL50 poisson 1	2,4 mg/l Oncorhynchus mykiss
CL50 poissons 2	3,3 mg/l Cyprinodon variegatus
CE50 Daphnie 1	4,6 mg/l Daphnia magna
EC50 72h algae 1	63 mg/l Selenastrum capricornutum
NOEC (chronique)	1 mg/l @4 DY (Oncorhynchus mykiss)
NOEC chronique crustacé	0,63 mg/l 2 DY (Daphnia magna)
NOEC chronique algues	0,313 mg/l 3 DY (Selenastrum capricornutum)

12.2. Persistance et dégradabilité

CHAMPION	FCOFLOW	MIII TI VE	HICI F	ΔTF FF

Persistance et dégradabilité Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	1 % @28d

Reaction mass of isomers of C7-9-alkyl 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate (125643-61-0)	
Persistance et dégradabilité	Le produit n' est pas biodégradable.

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound		stituted phosphorus compound
	Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
	Biodégradation	52,9 % @60d - OECD 301B - 10mg/l

,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécényl (93882-40-7)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	11 – 14 % OECD 301

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Acide iso-octadécanoïque, produits de réaction avec la tétraéthylènepentamine.	
Persistance et dégradabilité	Facilement biodégradable.

Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich (398141-87-2)	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
DBO (% de DThO)	9,6 % DTO 28DY OECD TG 301 F

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	> 7,6
Potentiel de bioaccumulation	Possibilité de bioaccumulation.

Reaction mass of isomers of C7-9-alkyl 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate (125643-61-0)	
BCF poissons 1	260 OECD 305 (Oncorhynchus mykiss, 35d)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	9,2

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound		
	Potentiel de bioaccumulation	Possibilité de bioaccumulation.

4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécényl (93882-40-7) Potentiel de bioaccumulation Possibilité de bioaccumulation.

Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich (398141-87-2)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	27,54
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	4,1
Potentiel de bioaccumulation	Possibilité de bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Bis(nonylphenyl)amine (36878-20-3)	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

Reaction mass of isomers of C7-9-alkyl 3-(3,5-di-trans-butyl-4-hydroxyphenyl)propionate (125643-61-0)	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

Reaction product of alkylthioalcohol and substituted phosphorus compound	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécényl (93882-40-7)	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

Thiophene, tetrahydro-, 1, 1-dioxide, 3-(C9-11-isoalkyloxy) derivs., C10-rich (398141-87-2)	
Ecologie - sol	Adsorption dans le sol.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Indications complémentaires : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

14.1. Numéro ONU

 N° ONU (ADR)
 : Non applicable

 N° ONU (IMDG)
 : Non applicable

 N° ONU (IATA)
 : Non applicable

 N° ONU (ADN)
 : Non applicable

 N° ONU (RID)
 : Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG) : Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA) : Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN) : Non applicable
Désignation officielle de transport (RID) : Non applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable
Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable
Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable
Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable
Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Contains no substance subject to Regulation (EU) No 649/2012 of the European Parliament and of the Council of 4 July 2012 concerning the export and import of hazardous chemicals.

Contains no substance subject to Regulation (EU) No 2019/1021 of the European Parliament and of the Council of 20 June 2019 on persistent organic pollutants

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK 3, Très dangereux pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)
Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

BlmSchV)

Pays-Bas

Danemark

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Huile de base : distillats paraffiniques légers, hydrotraités est listé SZW-lijst van mutagene stoffen : Huile de base : distillats paraffiniques légers, hydrotraités est listé

22-vi-ijst vair mutagene stonen . Tidne de base : distinats paraminques regers

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé giftige stoffen – Borstvoeding

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen – Vruchtbaarheid

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting : Aucun des composants n'est listé

giftige stoffen – Ontwikkeling

Réglementations nationales danoises

: Les femmes enceintes/allaitantes travaillant avec le produit ne doivent pas entrer en contact direct avec celui-ci

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation chimique n'a été effectuée pour cette substance ou ce mélange par le fournisseur

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement:			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
2.2	Éléments d'étiquetage	Modifié	
3.2	Composition/informations sur les composants	Modifié	

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Autres informations

: Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH:		
Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 4	
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1	
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1	
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2	
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4	
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1	
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2	
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B	
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2	
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
H312	Nocif par contact cutané.	
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.	
H315	Provoque une irritation cutanée.	
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.	
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.	
EUH208	Contient 4,4'- succinate de thiodiéthylène hydrogène-2-octadécényl. Peut produire une réaction allergique.	

FDS UE (Annexe II REACH)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit